

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mai 2021

Public : néant

L'an deux mil vingt et un, le 21 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2021

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Florence BOUSSION, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLÉMENT, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Patrick JULIEN, M. Yann PERTHUIS.

Absents excusés : M. Christian DUCHATELLE, Mme Armelle CLÉMENT

Secrétaire de séance : Mme Martine ROLANDEAU

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2021

Il est approuvé de la façon suivante :

POUR : 11 CONTRE : 01

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter le sujet suivant :

- Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Le Conseil Municipal donne son accord pour cet ajout.

DÉLIBÉRATIONS :

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe à 28.61/35^{ème}

Madame le Maire indique que suite au départ en retraite de notre cantinière, il convient de procéder à la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe à 28.61/35^{ème}.

Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 22 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe à 28.61/35^{ème}.

Lancement de la procédure de création d'un centre de ressources par les communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord sous la forme d'un syndicat mixte fermé

Par délibérations concordantes de leurs conseils communautaires (en annexe 1), les Communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord ont approuvé la création d'un syndicat mixte fermé entre elles suivant le projet de statuts annexé à la présente (annexe 2) pour la création d'un centre de ressources situé à Mer.

Les délibérations et projet de statuts annexés détaillent le projet et les modalités de fonctionnement de ce syndicat mixte fermé.

L'article L.5211-5 du CGCT, auquel l'article L.5711-1 renvoie, fixe la procédure de création d'un syndicat mixte fermé.

Au cas d'espèce, la création du syndicat mixte fermé ne donne pas lieu à l'établissement d'une liste des communes intéressées ni à un arrêté préfectoral fixant le périmètre, puisque celle-ci résulte de délibérations concordantes des deux futurs membres.

Aussi la procédure de création du syndicat se poursuit par le retour des communes membres des deux communautés de communes sur l'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte fermé.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations et projets de statuts, pour se prononcer.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes du Grand Chambord au syndicat mixte fermé dans les conditions détaillées ci-dessus.
-

Vente du local de l'ancienne poste

Madame le Maire informe que des renseignements ont été demandés aux services de la Préfecture.

Ce sujet sera reporté à une date ultérieure, après réception des renseignements par la Préfecture.

Autorisation à donner au Maire pour la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Madame le Maire rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), signés entre la Caf et des communes, Sivos ou Communautés de communes, vont disparaître pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Démarche partenariale et intersectorielle, la CTG vient renforcer la volonté de lutter contre les précarités, favoriser l'accès aux droits et au maillage des services publics, soutenir la parentalité, et plus globalement, permettre aux habitants de mieux vivre leur territoire.

La Communauté de communes Grand Chambord s'est engagée dans un projet social de territoire et la CTG est un élément de ce futur projet.

Emanant d'un diagnostic financé par l'ARS, mené par l'ORS, la CAF, la Communauté de

communes et le Département, des axes ont été validés par le comité de pilotage du Projet Social de Territoire du Grand Chambord le 13 février 2020 et des fiches projets ont été présentées puis validées en comité technique en fin d'année :

Axe 1 : ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

Fiche 1 : Renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique

Fiche 2 : Accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé

Axe 2 : SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Fiche 3 : Développer les lieux d'accueil et de rencontres des jeunes parents

Fiche 4 : Harmoniser l'offre de services petite enfance / enfance jeunesse sur le territoire

Axe 3 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

Fiche 5 : Développer des solutions de mobilité (en lien avec le PCAET)

Fiche 6 : Implantation d'un Espace France Services (lien Maison de l'Habitat)

Axe 4 : PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

Fiche 7 : Anticiper les entrées en institutions – maintien de l'autonomie des publics cibles : personnes âgées et personnes atteintes de handicap

Fiche 8 : Développer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs proches

Les bonus « territoires CTG » prennent le relais de la prestation versée dans le cadre des CEJ pour les communes qui en étaient signataires. Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG » en 2021 et pour les années suivantes, la commune doit être signataire de la CTG. Ces dispositifs ont été présentés et communiqués à tous les maires lors de la Conférence des maires du 16 mars dernier.

Le 17 mai 2021, les membres du conseil communautaire du Grand Chambord ont autorisé à l'unanimité le Président à signer la CTG.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF (et à signer les conventions afférentes aux bonus territoires *pour les communes précédemment concernées par les Contrats enfance jeunesse*).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF (et à signer les conventions afférentes aux bonus territoires.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Redevance d'occupation du domaine public orange année 2021

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, complétée par le décret d'application n° 2005-1676 du 27.12.2005 article R 20-52, Orange doit déclarer les installations d'infrastructure de télécommunications existantes implantées sur le domaine public routier.

Pour l'année 2021, la redevance est fixée à 1 407.22 €.

Droit de Prémption Urbain

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :

- Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 31 mars 2021 par Maître Cécile SERRE, Notaire à Saint-Laurent-Nouan (Loir-et-Cher), pour les parcelles appartenant à la Société AURKELINE, cadastrées section C 84p-88P.

Mise en place d'un tarif ouvrier au camping municipal

Madame le Maire décide de mettre en place un tarif « ouvriers » au camping municipal à savoir :

5 % de remise à tous les ouvriers qui viennent travailler sur le site nucléaire ou dans les entreprises de la région à partir de 15 jours de présence au camping municipal.

Changement du copieur et du système de sauvegarde la mairie

Madame le Maire informe que le contrat du copieur va bientôt arriver à échéance. Le système de sauvegarde n'est plus sous garantie.

Madame le Maire décide de souscrire un contrat global avec la Société Rex Rotary, pour le changement du copieur et du système de sauvegarde de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES :

Ecole

Madame le Maire informe que la classe CM1/CM2 est fermée pour une semaine pour un cas COVID.

Restaurant le Saint-Martin - Changement de propriétaire

Monsieur Philippe HERAULT a ouvert le 19 mai.

Elections

Des protections ont été commandées.

Le planning des élections est établi, chaque conseiller municipal se positionne sur le planning.

Camping

Malgré notre offre d'emploi, nous n'avons toujours pas de candidatures pour le remplacement de notre agent pendant ses congés.

Bus scolaire

Madame MAURICE signale que le bus scolaire ouvre les 2 portes pour la descente des élèves et que l'un d'entre eux est tombé dans le massif de fleurs.

Il faut contacter directement les transports REMI

Fauchage tardif

Monsieur CLÉMENT demande qui a décidé d'effectuer du fauchage tardif sur la commune ?

La mise en place a été décidée lors d'un programme établi en 2019.

Une réunion publique avait eu lieu à ce sujet le 25 septembre 2019.

L'herbe pousse très vite en ce moment, les employés font en priorité les chemins les plus pratiqués.

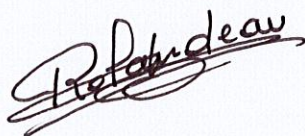
Personnel communal

Monsieur CLÉMENT demande si une convention a été signée avec la commune de Thoury pour que les employés communaux puissent aller y travailler.

Ces prestations ont été demandées en urgence. Les formalités sont en cours.

La séance est levée à 20 h 25

Le secrétaire de séance
Mme Martine ROLANDEAU



Le Maire
Mme Claudette SORIN

